

Analyses 2010



Elections 2010 : quel impact pour le Rwanda ?

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Elections 2010 : quel impact pour le Rwanda ?

Scènes et cris de joie dans les rues de Kigali le soir du 9 août 2010. Les partisans du président Paul Kagame fêtent l'écrasante victoire de leur candidat à l'élection présidentielle. Cinq millions d'électeurs se sont rendus aux urnes ce jour-là. Ils ont largement plébiscité le président sortant. Avec 93% des suffrages, l'homme fort du FPR est réélu à la tête du pays pour sept nouvelles et (normalement) dernières années. Ce scrutin est le second organisé depuis la fin de la guerre civile qui a déchiré le pays pendant près de dix ans. Les 1400 observateurs étrangers accrédités par les autorités n'ont relevé aucun incident majeur. Mais le jeu démocratique était faussé, et l'écrasante victoire de Paul Kagamé est en grande partie due au verrouillage de l'espace démocratique et au climat de peur prévalant lors de la campagne électorale.

La situation politique du Rwanda est d'autant plus importante qu'elle peut se révéler être un facteur de déstabilisation de toute la région des Grands-Lacs. Le sort de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda est intimement lié de par les frontières poreuses entre ces trois Etats. Des rebelles rwandais restent présents dans le Kivu. Paul Kagamé semble d'ailleurs le plus capable de maintenir la violence à l'est du Congo sous un certain seuil tant le président Kabila éprouve des difficultés à imposer son autorité dans la région. Le Burundi n'est pas en reste. A l'heure où certains craignent la résurgence d'une nouvelle rébellion, des armes continuent de circuler en nombre dans les régions voisines. Il faut également compter avec la perte de crédibilité dont souffrent actuellement les dirigeants de ces pays. Joseph Kabila est de moins en moins populaire à la veille des élections qui se profilent en 2011. Paul Kagamé voit son pouvoir perdre en cohésion. Il semble ne plus trop savoir sur qui il peut compter dans l'armée notamment. Le "mapping report" des Nations Unies a sans doute permis de renforcer cette cohésion quelque peu entachée mais n'a pas permis à Paul Kagamé de gagner en crédibilité sur la scène internationale.

Face à ces constats et puisque la Belgique occupe la présidence belge de l'Union européenne jusqu'à la fin de 2010, la Commission Justice & Paix a initié une rencontre entre sociétés civiles belge, européenne, rwandaise et burundaise. Invitées par les plates-formes Afrique centrale du CNCD 11-11-11 et 11.11.11-KVNZB, en collaboration avec EURAC, toutes ces personnes se sont retrouvées autour d'une même table pour discuter du déroulement des élections de 2010 au Rwanda et au Burundi. Le rôle et la place de la société civile dans ces pays ont également été abordés. Des thématiques importantes car tous sont convaincus que la démocratie reste une condition nécessaire pour le développement de ces pays et l'instauration d'une paix durable dans la région. La rencontre a eu lieu le 29 novembre à Bruxelles. Elle a permis de réfléchir ensemble sur l'état de la démocratie au Rwanda et au Burundi et de dégager plusieurs pistes de collaboration entre sociétés civiles et différentes recommandations politiques.

Une campagne électorale dominée par le FPR

Aux yeux de nombreux observateurs, l'issue du scrutin ne faisait aucun doute. Paul Kagamé était candidat à sa propre succession et l'élection présidentielle de cet été était sans grands enjeux politiques. Si aucune grosse fraude n'a été détectée le jour du vote, l'espace démocratique s'est toutefois fortement réduit lors de la campagne électorale. La prédominance du FPR, le parti du président Kagamé, limitait sérieusement la marge de manœuvre des autres forces politiques en présence.

Certains progrès sont bien réels. L'appareil d'Etat se met en place et fonctionne. Les autorités sont déterminées à lutter contre la pauvreté, à faciliter l'accès à l'éducation. Fort de ses succès économiques, de son habilité à avoir pu rétablir la sécurité dans le pays et de son omniprésence sur la scène politique, Paul Kagamé disposait d'atouts nettement supérieurs à ses adversaires pour faire campagne et remporter les élections. Mais peut-on réellement parler d'adversaires politiques? En effet, les autres candidats en lice pour décrocher le siège présidentiel étaient considérés comme proches du FPR. C'est le cas de Jean Damascène Ntawuliryayo du parti social démocrate (PSD) et vice-président de l'Assemblée nationale, de proposer Higiro du parti libéral (PL) et vice-président du Sénat ou encore la sénatrice Alvera Mukabaramba du parti du progrès et de la concorde (PPC). Ces candidats en lice pour l'élection présidentielle avaient soutenu Paul Kagamé en 2003. D'aucuns les considèrent aujourd'hui comme des partis satellites du FPR plutôt que comme de véritables concurrents. Une réalité davantage renforcée par la ressemblance très forte entre les programmes électoraux de ces partis. Tous affirmaient vouloir lutter contre la corruption et poursuivre le développement économique du pays. Des contenus forts semblables, qui s'inscrivent dans la lignée du FPR et qui réduisent un peu plus encore les alternatives proposées aux électeurs.

Qui étaient dès lors les véritables opposants politiques à Paul Kagamé? Et surtout où étaient-ils pendant la campagne électorale et lors des élections présidentielles? D'après plusieurs observateurs de la vie sociale et politique rwandaise, il semble que certains aient subi de sérieuses pressions, les dissuadant par là d'entrer dans le jeu électoral. D'autres ont été retrouvés morts ou placés sous les verrous. Les motifs de ces arrestations restent non-fondés pour les défenseurs des droits de l'homme.

Un espace politique qui se réduit

Depuis 2008, l'espace politique se réduit au Rwanda. Les causes s'apparentent en réalité à autant d'outils dont dispose le pouvoir en place pour faire respecter ses volontés et éviter une concurrence trop forte. Quels sont ces outils ?

L'entrave à la liberté de la presse

Reporters sans frontières a qualifié de "série noire" les semaines qui ont précédé le scrutin présidentiel. Des journalistes ont été arrêtés, tués, mis sous pression. En juillet, la directrice d'un bimensuel indépendant a été placée sous les verrous. Elle était l'auteur de plusieurs sujets "sensibles". Le journaliste Jean-Léonard Rugambage rédacteur en chef adjoint du bimensuel *Umuwugiziya* a été assassiné. Une semaine avant les élections, une trentaine de médias ont été suspendus. A cela s'ajoute la suspension de plusieurs journaux indépendants. Bref, la campagne électorale était un moment de forte tension entre les journalistes rwandais et le pouvoir en place. Force est de constater que ce dernier a tenté de museler les principales sources d'informations indépendantes existantes au Rwanda. Une manière pour lui de faire taire les critiques à son égard et ses détracteurs. Mais ce sont autant d'actions et de décisions qui minent la démocratie.

Des partis d'opposition recalés

Tous les prétendants au poste de président de la République rwandaise n'ont pas pu entrer dans la course. En vertu de la loi rwandaise sur l'enregistrement des partis politiques, plusieurs partis ne correspondaient pas aux exigences requises. Les Forces Démocratiques

Unifiées (FDU) n'ont ainsi pas pu être enregistrées comme parti en lice. Ce parti a à sa tête Victoire Ingabire, elle-même recalée à cause de ses ennuis avec la justice rwandaise. Mais sa détention fait controverse et plusieurs observateurs la jugent d'ailleurs abusive. Dans la même lignée, le nouveau Parti Démocratique Vert (PDV) n'a pas reçu l'accord des autorités nationales pour pouvoir se présenter à l'élection.

Ces refus resserrent toujours plus le jeu démocratique autour du FPR et de son leader, Paul Kagamé. Le FPR a d'ailleurs été accusé d'actes d'intimidation et de répression, d'entrave à la liberté de réunion et d'expression. Il a aussi été accusé d'entrave à l'enregistrement des partis politiques. Et il est vrai qu'au final, trois dirigeants de partis d'opposition ont été arrêtés sur base de motifs divers, souvent contestables.

Des lois interprétées abusivement

Suite au tragique épisode du génocide en 1994 et dans le but de prévenir toute résurgence de violence, le Rwanda s'est doté de lois réprimant le génocide et le divisionnisme. Plus question de parler de Hutu ou de Tutsi, il n'y a plus que des Rwandais. Dans les faits toutefois, les choses sont moins évidentes. Paul Kagamé a instauré une série de lois antigénocide, interdisant tout divisionnisme et toute idéologie du génocide. Voici comment est définie cette dernière : *“agrégat d'idées qui se manifestent par des comportements, des propos, des écrits et tous les autres actes visant ou incitant les autres à exterminer des groupes humains en raison de leur ethnie, origine, nationalité, région, couleur, apparence physique, sexe, langue religion ou opinion politique en temps normal ou en temps de guerre”*. Si la définition semble claire a-priori, elle reste vague. Difficile de déterminer les actes qu'elle recouvre exactement. Plus de clarté par contre du côté des sanctions applicables en cas de crime de génocide...

À cause de ces termes vagues et généraux, des libertés fondamentales comme la liberté d'expression sont érigées en infraction. En clair : les lois antigénocide peuvent constituer un obstacle à l'instauration d'un Etat de droit et de la démocratie. Il semblerait d'ailleurs que le pouvoir profite de ce flou juridique pour violer des droits humains. Il apparaît même que cet appareil législatif est utilisé abusivement pour arrêter les auteurs d'opinions dissidentes ou ceux qui se montreraient trop critiques à l'égard du gouvernement.

Ainsi Victoire Ingabire, la présidente des Forces démocratiques unifiées a été arrêtée. La justice rwandaise lui attribue plusieurs chefs d'inculpation, dont celui d'idéologie du génocide. Cette inculpation est à mettre en lien avec le discours de Mme Ingabire au mémorial de Gisozi à Kigali, où elle avait souligné que le FPR était aussi responsable de la mort de dizaines de Hutus lors du génocide de 1994. Aux yeux de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, ce discours ne peut être considéré comme une incitation à la haine.

Dans le même sens, Bernard Ntaganda président du Parti social Imberakuri a lui aussi été inculpé d' "idéologie du génocide". Il est le président du seul parti d'opposition ayant réussi à se faire enregistrer pour les élections présidentielles de 2010. La commission du Sénat rwandais a jugé en avril 2010 que les accusations étaient fondées... soit quelques semaines avant la tenue du scrutin.

Ces exemples témoignent d'une réalité déjà vécue lors de la campagne électorale de 2003. Les accusations pour "idéologie du génocide" se multiplient à l'égard des opposants et des détracteurs du gouvernement.

Une société civile impuissante

La société rwandaise est composée d'organisations de plus en plus nombreuses. Et pourtant, elle ne semble pas être très efficace. Bon nombre d'organisations sont encore prioritairement braquées sur des intérêts financiers plutôt que sur le bien-être de la société rwandaise et la coordination entre les différentes composantes de la société civile fait cruellement défaut.

Difficile pour la société civile rwandaise de réellement jouer un rôle de contre-pouvoir. Il faut dire que les intimidations et les obstacles à son action sont nombreux. A commencer par les obstacles administratifs placés sur la route des ONG locales : difficulté de s'inscrire en tant qu'ASBL, référence obligatoire aux autorités locales, financement indirect de la communauté internationale... Ajoutez à cela les contextes législatif et répressif en vigueur au Rwanda. Certaines organisations n'osent tout simplement pas parler, de peur d'être inquiétées pour divisionnisme ou autre chef d'inculpation. La peur bloque des dizaines d'initiatives dans les rangs de la société civile.

Un triste constat quand on sait que la société civile a un grand rôle à jouer dans divers domaines : développer la conscience politique à la fois des dirigeants et du peuple, développer les mécanismes de consultation du peuple, de contrôle du législatif sur l'exécutif, d'indépendance du système judiciaire. Sans compter les nombreuses actions en faveur de l'éducation des enfants et du peuple afin qu'ils deviennent des sujets pensants.

Dans ce sens, la société civile rwandaise entend développer différents types d'intelligences à l'intention du peuple et des dirigeants. Premièrement, une intelligence narrative : en clair, pouvoir dire les choses telles qu'elles se sont déroulées. Il y a aujourd'hui au Rwanda des histoires connues et des histoires racontées. Mais tout ne se dit pas encore, les injustices et certaines souffrances restent taboues. Deuxièmement, une intelligence déconstructive : celle qui cherche à la racine du mal mais qui nécessite une information complète, ce qui n'est pas le cas au Rwanda. Troisièmement, une intelligence prescriptive. Le peuple doit pouvoir dire aux dirigeants ce qu'il souhaite et doit pouvoir s'opposer à une direction qui ne lui convient pas. Enfin, une intelligence argumentative, c'est à dire trouver les mots pour faire part de ses griefs. Elle suppose que l'on se place à côté de l'autre et non pas en face de l'autre, adopter une logique positive et non pas de confrontation.

Cette dernière intelligence nécessite l'existence d'un espace public. Mais le contexte politique verrouillé tel qu'il l'est aujourd'hui rend difficile la mise en œuvre de ces actions. La société civile peine à se faire entendre...et à trouver sa place. Assimilée à un parti d'opposition dès qu'elle critique le pouvoir et considérée comme étant à la botte des autorités en place quand elle s'en approche, la société civile peine à exister pour elle-même. Dès lors l'initiative de certaines associations qui tentent de trouver un juste milieu. Travailler de manière à être avec les autorités en place pour changer leur comportement plutôt que de se dresser contre elle. Une manière de "danser avec le pouvoir pour l'emmener vers ailleurs".

Conclusions

En regardant dans le rétroviseur, on ne peut nier que des avancées considérables ont été réalisées au Rwanda. Et au sortir du génocide en 1994, ce n'était pas gagné d'avance. Il n'en demeure pas moins qu'il reste de sérieuses ombres au tableau. Les élections présidentielles de 2010 devaient être le second grand rendez-vous démocratique postgénocide. On en est loin. Le FPR a réduit l'espace public et a instauré un climat de peur pour garantir sa victoire électorale. Quatre mois après le scrutin, certains journaux indépendants sont toujours suspendus. Force est de constater qu'en matière de liberté d'opinion, la situation post-électorale est en recul par rapport à la situation pré-électorale.

Des inquiétudes qui se renforcent quand on sait que le Rwanda est admiré par ses voisins dans sa gestion de l'espace public. Le comportement des autorités rwandaises pourrait bien inspirer certains leaders régionaux comme au Burundi par exemple, ce qui n'augure rien de bon pour la démocratie en Afrique des Grands-Lacs. Mais dans le même temps, le régime de Paul Kagamé perd en crédibilité sur la scène internationale. Le soutien américain a diminué depuis les élections de 2010.

C'est pourquoi la communauté internationale et la société civile du Nord ne peuvent abandonner ce pays. Le Rwanda doit rester aux agendas européen et international. Si Kigali appartient aujourd'hui à la sphère anglo-saxonne, la Belgique doit continuer de veiller à la mise à l'agenda européen des questions d'Afrique centrale. Plus largement, la communauté internationale ne devrait-elle pas soutenir davantage la CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs)? Nous assistons à une perte du multilatéralisme dans la région. Cette institution ne pourrait-elle pas redynamiser quelque peu les échanges entre la RDC, le Rwanda et le Burundi? Il semble que cette piste ne jouisse pas d'une grande crédibilité dans le chef de la communauté internationale. Cette dernière entend plutôt cantonner la CIRGL dans un secteur limité, celui des mines. Aux yeux des puissances étrangères, uniquement dans ce domaine la CIRGL fait preuve d'une plus-value.

Quant à la société civile du Nord, elle pourrait encorder la société civile rwandaise pour l'assurer en cas de chute et pouvoir la tirer vers le haut. Elle doit poursuivre ses engagements financiers. Pour cela, il est sans doute nécessaire de revoir le mode de financement de la société civile rwandaise. Aujourd'hui, tout l'argent transite par le pouvoir qui décide lui-même quelles seront les organisations bénéficiaires. Il est important de trouver un nouvel équilibre entre l'aide actuelle et une aide directe à la société civile locale. Enfin, la société civile occidentale doit servir de caisse de résonance aux organisations de terrain qui ne peuvent pas encore dire ce qu'elles veulent... sous peine de représailles.

Sébastien Pierret,
Chargé de projets à Justice et Paix,
Novembre 2010.